



Procès-verbal de la réunion du jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaubec la rosière, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 12 septembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Broux E. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Dury P. Odin M. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguigon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : J.L Cosquer, C Morda, D. Billot, N. Barthélémy, M. Defromerie.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé, pouvoir à F. Deschamps
- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- S. Petit excusée, pouvoir à M. Beuvin
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- G. Galloo excusé, pouvoir à J. Horcholle
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : F. Legendre.

M. Picard remercie la commune de Beaubec la Rosière pour son accueil.

M. Picard laisse la parole aux associations : Le Rebours et La Fabrique de Sigy venues présenter leurs projets.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents. Une petite rectification sera apportée sur le compte-rendu à la demande de M. Dion, sur le mot « intracommunautaire ».

Rapport 2023 du SIEOM

M. Picard laisse la parole à Mme Binard, responsable du service déchets. Ce rapport annuel d'activité 2023 du SIEOM présente un aperçu des actions, initiatives, et résultats obtenus du SIEOM dans la gestion des déchets pour l'année 2023. Voici les points clés abordés :

Faits marquants de 2023 :

- Opérations compost sur les déchetteries :
 - Deux opérations de distribution de compost ont eu lieu en mars et novembre.
 - Sensibilisation au compostage domestique avec environ 40 m³ de compost distribué.

- Collecte séparée de « tonte » :
 - Mise en place à la déchetterie de Gournay et Serqueux pour alimenter le méthaniseur de Dampierre-en-Bray.
 - Réduction du coût de transport des bennes de moitié et un coût de traitement réduit à 0 € au lieu de 18,55 € TTC la tonne.
 - 135,41 tonnes de tontes collectées, représentant une économie d'environ 3500 € sur deux mois.
- Modification du modèle de la facture de redevance :
 - Introduction de la facture sous modèle ASAP en partenariat avec le Trésor Public.
 - Nouvelle présentation avec génération d'un QR code pour le paiement de proximité.
 - Édition et envoi des factures pris en charge par le Centre éditique du Trésor Public, évitant un coût d'environ 15 000 €/an.
- Groupe de travail sur la refonte de la grille tarifaire :
 - Création d'un groupe de travail avec plusieurs réunions et délibérations pour ajuster la grille tarifaire.
 - Augmentation de 21% de la grille tarifaire 2023 après consultation et réunions avec les élus communautaires.

Déchets de proximité :

Le rapport présente les tonnages et les coûts associés à la gestion des déchets de proximité, en mettant en évidence les efforts et les résultats obtenus. On peut noter les points suivants :

- Une baisse du tonnage des OMR et des recyclables,
- Une augmentation du tonnage du verre
- L'augmentation des coûts liée notamment à la TGAP.

Déchets de déchetteries :

Une section dédiée aux tonnages et coûts des déchets collectés dans les déchetteries, soulignant les efforts pour optimiser la gestion et réduire les coûts. On peut noter une augmentation de l'ensemble des tonnages (sauf tout-venant) ainsi que des coûts.

Le rapport dans son intégralité sera adressé à chaque commune membre du SIEOM et publié sur le site internet de la CC4R. Cette présentation est approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire et n'appelle pas d'observation particulière.

Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de composteurs

Dans le cadre de notre politique environnementale visant à réduire les déchets ménagers et à promouvoir le compostage domestique, il est proposé d'instaurer un dispositif d'aide à l'achat de composteurs et de lombricomposteurs pour les habitants des 49 communes du SIEOM.

Les objectifs sont de :

1. Réduire la quantité de déchets organiques destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.
2. Encourager les pratiques de compostage à domicile.
3. Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable et de la gestion des déchets.

L'aide proposée sera de 50% du montant d'achat dans la limite de :

- 50 € pour un composteur.
- 60 € pour un lombricomposteur.

Les Modalités d'application :

Les usagers particuliers souhaitant bénéficier de cette aide devront :

- Résider sur le territoire du SIEOM de la communauté de communes.

- Présenter une facture d'achat nominative.
- Compléter un formulaire de demande d'aide, sur le portail usager du SIEOM ou sur le site internet de la communauté de communes.

Un budget de 10 000 € a été prévu pour 2024 pour ce dispositif.

M. Legay demande si la même réflexion pourrait être menée sur l'achat d'un robot de tonte.

M. Nottias répond que c'est un sujet qui sera présenté à la prochaine commission déchets.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour mettre en place cette aide.

Autorisation de signature d'une convention avec deux éco-organismes

La filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) est un cadre réglementaire mis en place pour assurer la gestion et le recyclage des déchets issus des produits et matériaux de construction. Cette filière vise à responsabiliser les producteurs et à améliorer la gestion environnementale des déchets de chantier.

Les Objectifs de la Filière REP PMCB :

1. Réduction de l'Impact Environnemental :
 - Encourager la réduction des déchets à la source.
 - Promouvoir le recyclage et la valorisation des matériaux de construction.
 - Minimiser l'empreinte écologique des activités de construction et de démolition.
2. Responsabilisation des Producteurs :
 - Imposer aux producteurs de prendre en charge la fin de vie de leurs produits.
 - Assurer une traçabilité et une gestion durable des déchets de PMCB.
3. Optimisation de la Gestion des Déchets :
 - Améliorer les infrastructures de collecte et de traitement des déchets.
 - Faciliter la réutilisation et le réemploi des matériaux de construction.

Eco-organismes de la Filière REP PMCB :

Éco-organismes Agréés :

- Ecomaison : Chargé de la gestion des déchets de catégorie 2 (produits de construction du bâtiment).
- Ecominéro : Responsable de la gestion des déchets de catégorie 1 (matériaux de construction du bâtiment).
- Valdélia : Gère les déchets de catégorie 2 en collaboration avec d'autres éco-organismes.
- Valobat : Un autre acteur clé dans la gestion des déchets de construction, bien que les détails complets soient inclus dans les conditions particulières.

La convention de la filière REP PMCB propose 2 schémas de gestion/soutien au choix : financier ou opérationnel. Le soutien financier a été simulé de la façon suivante, en fonction des modalités définies dans le contrat :

		GOURNAY	SERQUEUX	LA FEUILLIE
GRAVATS	POINT DE REPRISE (FORFAIT/AN)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
	A LA RECEPTION (€/T)	7 €	7 €	7 €
	TRANSPORT TRAITEMENT (€/T)	12 €	12 €	12 €
	tonnage 2023	1325	695	476
	cout 2023	33 125 €	17 907 €	11 723 €
	SOUTIEN PMCB	27 175 €	15 205 €	11 044 €
	Reste à charge	5 950 €	2 702 €	679 €
	% soutien	82%	85%	94%
BOIS	POINT DE REPRISE (FORFAIT/AN)	2 700 €	2 700 €	2 700 €
	A LA RECEPTION (€/T)	20 €	20 €	20 €
	TRANSPORT TRAITEMENT (€/T)	50 €	50 €	50 €
	tonnage 2023	385	333	153
	cout 2023	49 177 €	43 138 €	19 851 €
	SOUTIEN PMCB	29 650 €	26 010 €	13 410 €
	Reste à charge	19 527 €	17 128 €	6 441 €
	% soutien	60%	60%	68%
DDS	POINT DE REPRISE (FORFAIT/AN)	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	SOUTIEN PMCB	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL SOUTIEN FINANCIER PAR AN		59 325 €	43 715 €	26 954 €

Il a été décidé dans un 1^{er} temps de choisir un soutien financier pour les déchets suivants :

- Inertes (gravats)
- Bois en mélange
- Déchets dangereux PMCB
- Métaux

Un soutien opérationnel sera opéré pour le plâtre et les huisseries.

La mise en place opérationnelle de la filière se fera progressivement dans le temps et pourra évoluer vers un schéma 100 % opérationnel pour l'ensemble des déchets de la filière PMCB. Le schéma opérationnel comprend la mise à disposition des contenants et la prise en charge par les éco-organismes du transport et du traitement des déchets de la filière PMCB.

Le soutien financier est évalué à 130 000 € environ (tonnages 2023). Le contrat est signé jusqu'au 31 décembre 2027.

Mme Ancelin demande combien cela va coûter.

Mme Binard répond qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire puisque les modalités d'utilisation vont rester les mêmes (benes identiques).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention pour la filière REP ECODDS

Créé par les industriels, les distributeurs et agréés par les pouvoirs publics, ECODDS prend opérationnellement en charge la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage de certains déchets dangereux.

Actuellement, La collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages font aujourd'hui l'objet d'un marché avec la société CHIMIREC, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2025. Le budget annuel alloué à ces déchets est d'environ 68 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de signer une convention avec l'Eco-organisme ECODDS pour une durée indéterminée (tant qu'ECODDS est titulaire de l'agrément). Ce contrat permettra la prise en charge opérationnelle (mise à disposition des contenants, collecte et traitement) de certains déchets dangereux, les autres resteront en prestation CHIMIREC.

Impacts financiers : environ 60% des déchets dangereux seront pris en charge par ECODDS, soit un coût évité de plus de 40 000 €. Par ailleurs, un soutien financier annuel de 1334 € pour la déchetterie de La Feuillie et 1895 € pour les déchetteries de Gournay et Serqueux sera versé (soit 5124 €).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Acquisition d'un compacteur de réception de la ferraille

Suite au lancement du MA.P. A délibéré lors du dernier conseil, un devis a été reçu d'un montant de 38 665 € HT (soit 46 398 € TTC) de la société GILLARD pour l'acquisition d'un compacteur destiné à réceptionner la ferraille.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ce devis. Ce compacteur permettra de diminuer les coûts de transport et limiter les vols. Il sera installé à la déchetterie de Gournay en Bray.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables de redevance incitative (SIEOM).

Le S.G.C a adressé à la CC4R un état d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de redevance incitative, sur le budget annexe du SIEOM, pour un montant de 0,55€ au compte 6541 et 3097,24€ au compte 6542.

M. Décarnelle demande si cela concerne la totalité des factures.

M. Picard répond qu'il s'agit d'une partie des factures. La procédure de recouvrement s'étale dans le temps. Les créances ci-dessus concernent les années 2016 à 2022.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Modification du tableau des amortissements du budget principal de la CC4R

Une délibération doit être prise pour modifier le tableau des amortissements du budget principal de la CC4R. L'imputation comptable 21532, doit être ajoutée, durée d'amortissement : 30 ans.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal de la CC4R

Le S.G.C a adressé à la CC4R un état d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal de la CC4R, pour un montant de 60,01€ au compte 6541 et 15,13€ au compte 6542 (différentes petites sommes, inférieures au seuil de poursuite).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Décision modificative n°4 pour enregistrer la dotation CPS

La Préfecture a adressé un courrier à la CC4R l'informant que l'article 240 de la loi de finances 2024 fait évoluer les modalités de perception de la compensation part salaires (C.P.S), composante de la dotation forfaitaire des communes appartenant à un EPCI à fiscalité additionnelle et destinée à compenser la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle de 1999.

A compter de 2024, afin de faire contribuer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre au financement de la hausse de la dotation d'intercommunalité, la loi prévoit le transfert des parts CPS des communes membres à leur intercommunalité, afin que le taux de prélèvement de 1,65% s'applique sur des dotations de compensation harmonisées.

Toutefois, la loi prévoit le reversement de ces parts par les EPCI à leur communes membres, à l'identique, chaque année avant le 31 décembre.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour :

- Décider de la périodicité du versement en une seule fois,
- Enregistrer une décision modificative d'un montant de 672 924€ en dépense au compte 7498 et en recette au compte 741126.

Décision modificative n°5 pour enregistrer le F.P.I.C

La notification du versement du FPIC (fonds de péréquation de ressource intercommunale) a été adressé à la CC4R. il convient de délibérer pour enregistrer la recette de ce fonds pour un montant de 191 951€ au compte 732 221. La dépense était déjà inscrite au budget 2024.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention pour la mise en place du Trail

La CC4R a été sollicitée par la F.F.A (fédération française d'athlétisme) Normandie Trail, pour la création de circuit trail sur le territoire de la CC4R, en collaboration avec le Département de Seine-Maritime.

Après plusieurs échanges sur le terrain, il a été arrêté la proposition de créer 4 circuits sur des boucles existantes.

Ces circuits se situent sur :

- Mont-Rôty
- Forges les Eaux
- Nollevall (2)

Ces circuits vont être proposés à la validation auprès de la FFA et du Département avant la fin de l'année. Pour la CC4R, une adhésion est demandée par la FFA d'un montant de 500€ H.T/an, et 135€ H.T/an/circuit, permettant de couvrir les frais de promotion et communication.

Une subvention est versée par le comité régional du tourisme pour prendre en charge les frais ci-dessus. Un investissement sera à prévoir en 2025 pour le balisage. La convention est signée pour deux ans.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour valider la liste des délégués siégeant dans les commissions de la CC4R

Les commissions de la CC4R se réunissent de manière informelle. Elles ont vocation à échanger sur les sujets des différentes compétences, avant le passage en bureau et la prise de décision en conseil communautaire.

En 2020, l'épisode de Covid a bousculé les délibérations à prendre et notamment celle, concernant l'arrêt de la liste des délégués des commissions. Cette liste a été validée après plusieurs mois de réflexion, et modifiée au fur et à mesure du départ ou décès de délégués. Elle n'a jamais fait l'objet d'une délibération.

Actuellement, la CC4R subit un contrôle de la C.R.C (chambre régionale des comptes). Cette délibération fait partie des pièces demandées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'arrêter la liste des délégués ci-dessous, qui siègent dans les différentes commissions :

<p>Administration générale R.H. communication président de la commission : Eric Picard Membres : José Blondé Roger Décarnelle Philippe Lemercier Jean-Pierre Letellier Corinne Morda Thomas Hermand</p>	<p>Finances/budget président de la commission : Eric Picard Membres : Roger Décarnelle Philippe Lemercier Pascal Legay Françoise Deschamps Odile Dion Jérôme Grisel Patrick Frère Christine Lesueur Jean-Noël Canu Marc Odin Céline Ancelin Conseil Dev : E. Detournay, J. Dufresnoy</p>	<p>Développement économique, emploi et formation président de la commission : Christine Lesueur Membres : Isabelle Bréquigny Germain Galloo Jody Horcholle Florence Legendre Pascal Legay Sabrina Goulay Pascale Dupuis Laurent Devaux Jean-Noël Canu Marc Odin Conseil dev : C. Prudent, A. Bonnaire et E. Detournay</p>
<p>Développement touristique président de la commission : Christine Lesueur Membres : Michelle Bellay Daniel Billot José Blondé Florence Legendre Jean-Manuel Buquet Jean-Noël Canu Mylène Gilles Sabine Dieutre Sophie Petit Pierre Bos Françoise Asselin Laurent Devaux Odile Dion Sabrina Goulay Thierry Martin Marc Odin Conseil Dev : P. Roger, E. Detournay, F. Juguet, F. Vicaire et A. Bonnaire</p>	<p>Santé président de la commission : Emmanuel Broux Membres : Dominique But Jean-Manuel Buquet Françoise Deschamps Karine Buquet Florence Legendre Marie-France Devillerval Laurent Devaux Françoise Asselin Christian Ducrocq Nicole Barthélémy Céline Ancelin Conseil Dev : J. Dufresnoy, C. Prudent, E. Detournay</p>	<p>politique du logement/cadre de vie/gendarmerie président de la commission : Jean-Claude Delwarde Membres : Isabelle Bréquigny José Blondé Dominique Rimbert Roger Décarnelle Florence Legendre Nicole Barthélémy Annie Delenin Marcel Coaillet Jean-Pierre Henry Jean-Pierre Letellier Laurent Devaux Laurent Fournier Sabrina Goulay Yves Quesney Patrick Dury Conseil Dev : E. Detournay</p>
<p>Action sociale et gens du voyage président de la commission : Isabelle Bréquigny Membres : Joëlle Godin Florence Legendre Jean-Pierre Henry Chantal Cumont Dominique But Jean-Yves Duflos Nicole Barthélémy Marc Odin Conseil Dév : E. Detournay</p>	<p>Gestion des déchets président de la commission : Bruno Nottias Membres : Philippe Lemercier Francis Larchevêque Françoise Deschamps Jean-Marc Gaillon Alain Beauvils Marcel Coaillet Philippe Dion Patrick Dury Céline Ancelin Conseil Dev : J. Dion, M. Bouchez, E. Detournay</p>	<p>GEMAPI EAU ET PCAET président de la commission : Bruno Nottias Membres : Michelle Bellay José Blondé Philippe Lemercier Jean-Noël Canu Marcel Coaillet Philippe Dion Jérôme Grisel Conseil Dév : E. Detournay</p>
<p>Petite enfance/enfance jeunesse président de la commission : Céline Ancelin Membres : Michelle Bellay Isabelle Bréquigny Joëlle Godin Valérie Baguet Florence Legendre Nicole Barthélémy Nathalie Guedes Karine Buquet Corinne Leroux Sabine Dieutre Joël Decoudre Laurent Devaux Yves Quesney Christian Ducrocq Conseil Dév : D. Vicquelin, E. Detournay</p>	<p>Espace / mobilité / MSP/ PEM président de la commission : Thomas Hermand Membres : Isabelle Bréquigny José Blondé Florence Legendre Pierre Bos Jean-Pierre Henry Sabrina Goulay Françoise Asselin Christine Lesueur Conseil Dév : J.M Gouarné, J. Dufresnoy, E. Detournay</p>	<p>Numérique/télétravail président de la commission : Thomas Hermand Membres : Isabelle Bréquigny Roger Décarnelle Florence Legendre Jean-Marc Gaillon (représentant S.M.N) Mylène Gilles Laurent Fournier Corinne Morda Christine Lesueur Conseil Dév : J.M Gouarné, C. Prudent, E. Detournay</p>

Délibération pour la signature d'un contrat local de santé

L'A.R.S propose à la CC4R de mettre en place un contrat local de santé ayant pour intention de contractualiser avec l'ensemble des partenaires du territoire et l'agence régional de santé, fondé sur les principes suivants :

- Mise en avant des actions de prévention
- Coopération des professionnels de la santé
- Maintien du nombre de professionnels de santé sur le territoire.

Sur le territoire, bon nombre de maladies chroniques s'installent, mais aussi des difficultés rencontrées sur la désertification médicale. Ce contrat permettrait d'enclencher les négociations et les transactions avec l'A.R.S qui apportera son concours technique et financier (pour la prise en charge d'un recrutement de chargé de cette mission).

Mme Lesueur indique qu'il existe déjà le C.P.T.S dans le Pays de Bray.

M. Picard répond que le C.P.T.S ne règle pas tous ces problèmes, mais seulement une partie de la coopération des professionnels de santé, il y a également tout ce qui concerne le médicosocial et l'associatif.

Mme Bréquigny indique que la CC4R est l'une des rares collectivités a ne pas avoir de contrat local de santé.

Mme Buquet indique que la mise en place du contrat aide les praticiens à bénéficier d'aide.

M. Lesueur demande où en est le projet de construction d'un centre de dialyse.

M. Picard répond que le permis de construire a été accepté et la construction devrait démarrer avant la fin d'année.

M. Picard indique que la CC4R a été contacté par deux dentistes qui veulent s'installer sur Gournay en Bray pour ouvrir un cabinet dentaire avec bloc opératoire, orthodontie, et stomatologie. Un local de 300 m² serait nécessaire. Le projet de construction s'élève à environ 600 000€, plus l'aménagement extérieur. Ce cabinet pourrait être installé à Gournay en Bray, sur un terrain disponible appartenant à la CC4R.

Mme Buquet indique qu'il existe une aide financière de 70 000€ versée par l'A.R.S pour les maisons médicales. Aide annuelle reconduite jusqu'en 2026.

M. Delwarde indique qu'un médecin généraliste va s'installer à Hodeng-Hodenger.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour la mise en place du contrat local de santé.

Délibération pour fixer les tarifs de location de l'espace de coworking

Les travaux de l'espace de coworking sont terminés. Un forum organisé par la Région à destination des collégiens et demandeurs d'emploi du secteur a eu lieu jeudi dernier. Il s'avère que les tarifs présentés aux différents professionnels apparaissent élevés, c'est pourquoi, il convient de revenir sur la délibération prise en proposant les nouveaux tarifs ci-dessous :

Espace	Reference	Prix loc 1/2 journée (4h00)	Prix loc journée (7h00)	Prix loc semaine (5 jrs)	Prix loc mois (20 jrs)
Salle de Réunion (30,71m ² = 14 pers env.)	0	70,00 €	105,00 €	525,00 €	2 100,00 €
Salle de Réunion (45,71m ² = 20 pers env.)	1	80,00 €	120,00 €	600,00 €	2 400,00 €
Salle de Réunion (26,69m ² = 10 pers env.)	2	60,00 €	90,00 €	450,00 €	1 800,00 €
Salle de Réunion (24,08m ² = 10 pers env.)	3	60,00 €	90,00 €	450,00 €	1 800,00 €
Salle de Réunion R+1 (28,62m ² = 14 pers env.)	6	70,00 €	105,00 €	525,00 €	2 100,00 €
Bureaux et postes de travail		Prix loc 1/2 journée (4h00)	Prix loc journée (7h00)	Prix loc semaine (5 jrs)	Prix loc mois (20 jrs)
Bureau co working fermé RDC - 1 a 4 personnes	4	30,00 €	50,00 €	200,00 €	900,00 €
Bureau co working fermé RDC - 1 a 3 personnes	5	20,00 €	40,00 €	160,00 €	720,00 €
Bureau co working fermé R+1 - 1 à 4 personnes	7	20,00 €	40,00 €	160,00 €	720,00 €
Bureau co working fermé R+1 - 1 à 3 personnes	8	20,00 €	40,00 €	160,00 €	720,00 €
Bureau co working fermé R+1 - 1 à 3 personnes	9	20,00 €	40,00 €	160,00 €	720,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	A	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	B	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	C	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	D	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	E	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	F	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	G	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	H	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	I	5,00 €	8,00 €	32,00 €	136,00 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- Demande d'avis de la mairie de Gournay en Bray, pour dérogation au repos dominical (ouverture des commerces de Gournay sur 12 dimanches en 2025), conformément à la loi n°2015-990 du 6 août 2015. Les élus n'émettent pas d'observation particulière.
- L'application Blablacar Daily, va être lancée en octobre, au stade de l'expérimentation. Cette application de covoiturage sera exclusivement dédiée aux trajets professionnels.
- Les services de l'état seront présents le jeudi 28 novembre prochain, salle des fêtes de Gournay en Bray, pour la caravane des solutions afin de dynamiser l'emploi et la formation sur le territoire.
- Réunion des secrétaires de mairie/accueil/DGS/DGA, le mardi 26 novembre 2024 à 14h30, à la salle Joseph Finance à Gournay-en-Bray.
- Prochain conseil communautaire le jeudi 7 novembre 2024 à 18h30, à la salle des fêtes d'Hodeng-Hodenger

M. Grisel indique que l'entreprise qui vide les conteneurs à verres est intervenue en juillet sur la commune de Mesnil Lieubray. Le conteneur a été vidé à côté du camion et le chauffeur est parti sans rien ramasser.

M. Picard demande de relever la plaque d'immatriculation et de faire une photo pour l'envoyer le jour même au service déchets, lorsqu'il y a un souci de ce genre.

M. Fournier demande quand les nouveaux conteneurs à verres seront livrés.

M. Picard répond que l'inventaire est en cours, seuls les conteneurs abîmés ou cassés seront changés.

Mme Duval indique que le conteneur à Longmesnil a été changé mais sans prévenir que le nouveau était plus grand que l'ancien. Elle précise qu'il serait bien de prévenir avant l'installation, pour prévoir la dalle à la bonne dimension.

Mme Cumont informe les élus qu'une pièce de théâtre est organisée, le mercredi 13 novembre 2024 à 14h30 au foyer rural de La Feuillie.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

Signature des délégués :

~~Signature~~
Emmanuel Brun

~~Signature~~
Hallas

~~Signature~~
Berchamps

~~Signature~~
Blues

~~Signature~~
Aim

~~Signature~~
Lohes

~~Signature~~
Garratier

~~Signature~~
Julius

~~Signature~~
Roug

~~Signature~~
F303

~~Signature~~
Biquet

~~Signature~~
Affard